

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 4 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26 et 27 septembre 2011

2011 DPVI 173 Convention et subvention à la Régie de quartier 19e Nord (19e).

Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale voté le 27 mars 2007 ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention avec la Régie de quartier du 19e Nord et lui propose l'attribution de la subvention correspondante;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 19 septembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec la Régie de quartier du 19e Nord .

Une subvention de 15.000 euros est attribuée à la Régie de quartier 19e Nord (11485/ X02717), 234 rue de Crimée (19e) pour un "kit de la fête et actions de quartier"(4.000 euros 2011-05070), un projet "temps des travaux en mots et en photos" (3.500 euros 2011-05074), pour un jardin partagé "couleurs et senteurs" (6.000 euros 2011-05069) et pour le projet "découverte de l'Europe et exposition Migrants et citoyens" (1.500 euros 2011-05071

Article 2: La dépense correspondante, s'élevant à 15.000 euros, est imputée au chapitre 65, rubrique 020, nature 6574, ligne VF15001 Provision pour associations œuvrant pour le développement des quartiers du budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris.

